



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2013](#) > Augmentation du taux d'abattement

---

Dans le cadre d'un départ à la retraite par anticipation, le taux d'abattement par trimestre manquant pour atteindre l'âge de 60 ans passe de 0,25 % (1 % par an) à 0,75 % (3 % par an) pour les pensions de retraite dont l'entrée en jouissance est fixée à compter du 1er novembre 2012.

Sommaire

L'arrêté n°1434/CM du 24 septembre 2012 publié le 1<sup>er</sup> octobre 2012 prévoit l'augmentation du taux d'abattement appliqué aux pensions de retraite de tranche A liquidées par anticipation (avant l'âge légal).

Ainsi le taux d'abattement par trimestre manquant pour atteindre l'âge de 60 ans passe de 0,25 % (1 % par an) à 0,75 % (3 % par an) pour les pensions de retraite dont l'entrée en jouissance est fixée à compter du 1er novembre 2012.

Cependant ces nouvelles mesures ne s'appliquent pas aux personnes dans les situations suivantes :

- les personnes ayant cessé leur activité au plus tard le 30 septembre 2012 ;
- les personnes dont le préavis est en cours d'exécution au 1er octobre 2012. Celles-ci devront produire une attestation de l'employeur indiquant les dates de début et de fin de préavis.
- les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- Les personnes ayant cotisé au moins 35 annuités ;
- Les personnes bénéficiant d'une retraite pour inaptitude au travail ou pour travaux pénibles.

Il est rappelé que les conditions d'âge et de durée de cotisations restent inchangées pour l'ouverture des droits à pension de retraite anticipée (âge 50 ans et durée de cotisations 15 ans).

Ces mesures resteront applicables jusqu'à l'application du texte adopté n° 2012-10 LP/APF du 10 juillet 2012 de la loi du pays portant diverses dispositions relatives au régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie Française et au régime de retraite tranche B au profit des ressortissants du régime général des salariés.

*Pour plus d'informations, rapprochez-vous de l'antenne CPS la plus proche de chez vous ou du siège.*

## Documents reliés

[Arrêté n° 1434 CM du 24 septembre 2012.pdf](#)

**Thème:**

[Retraite](#)

---

**URL source (modified on 11/12/2012 - 08:16):** <http://www.cps.pf/presse/communiqués/actualite/augmentation-du-taux-d-abattement-0>